

DÉCLARATION DE Jean-Louis **MALYS, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT**

N°39 12 juillet 2016

AGIR POUR TOUS

RÉFORMES DES RETRAITES

Un avenir conforté

Issu de la loi du 20 janvier 2014, le Comité de suivi des retraites vient de remettre son 3e avis relatif au respect des objectifs du système de retraite, sur la base du rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de juin dernier.

La CFDT se félicite des conclusions du Comité, qui confirment l'utilité de la plupart des réformes menées depuis de longues années, dès lors qu'elles assurent la pérennité financière de notre système, tout en garantissant équité entre les générations, justice sociale et harmonisation progressive des paramètres des différents régimes.

Ainsi:

- Le déficit du système sera en nette diminution dès 2020 : 0,2% du PIB au lieu de 0,4% du PIB comme estimé en 2015
- Le système garantit, aujourd'hui et en moyenne, un **niveau de vie satisfaisant aux retraités**
- L'écart de situation entre les femmes et les hommes se réduit, du fait de l'allongement des carrières des femmes

L'accord sur l'avenir des **retraites complémentaires Arrco-Agirc** a également contribué à cette amélioration de la situation comme le souligne le rapport.

Il s'agira désormais de rechercher une stabilité des taux de remplacement et d'assurer le maintien du niveau de vie des retraités actuels et futurs, par une indexation des pensions sur les salaires, et non sur les prix.

Ce rapport constitue un démenti cinglant à ceux qui prétendent que rien n'a été fait pour rétablir la confiance intergénérationnelle et assurer l'avenir des retraites.

La CFDT estime que dans ce contexte rien ne justifierait un report des âges à la retraite ou toute réforme punitive. Elle rappelle son attachement au Compte pénibilité ainsi qu'au maintien des bornes d'âge actuelles et aux dispositifs de départ anticipé en carrière longue.

SERVICE DE PRESSE

TÉL: 01 42 03 80 12 presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET Attachée de Presse

VALÉRIE MALET